



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi dix-sept du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de l'Espace Culturel, le temps des travaux du centre du village, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 10/03/2022

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Marie-Annick NOUAUX, Guy MAGNIER, Alain DUFRENE, Marie-France DEVENDEVILLE – Administrateurs.

Excusé : Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Valère CARETTE

DELIBERATION N°2022/1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2021.

Monsieur le Président du CCAS de Gruson propose le procès-verbal suivant au vote du Conseil d'Administration :

Introduction :

Monsieur le Président prend la parole :

« Bonjour à tous, il est 9h30, nous pouvons débiter ce Conseil d'Administration. Tout d'abord, merci à tous d'être présent aujourd'hui. Il manque Marie-Annick NOUAUX, qui a donné procuration à Guy MAGNIER.

Je vais pour commencer désigner un ou une secrétaire de séance. Qui est volontaire ? (***Monsieur Philippe SIMOENS lève la main***) Philippe ? Donc Philippe SIMOENS est secrétaire de séance. Merci Philippe !

Je vais donc maintenant laisser la parole à Hélène HEROGUER, qui a préparé ce Conseil ».

Délibération 2022-07 :

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, prend la parole :

« Bonjour à tous. Comme vous l'avez vu sur l'ordre du jour, nous allons donc commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 19 mars de cette année. Je ne sais pas si vous l'avez parcouru ? Oui ! Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Non ? Donc, qui est pour ? (**8 mains levées et un pouvoir pour**). A l'unanimité, merci.

Délibération 2022-08 :

Alors, deuxième point, l'attribution d'une subvention à l'Association EOLLIS. Le CCAS, depuis plusieurs années, a l'habitude de verser une subvention à cette Association. L'Association EOLLIS, je ne sais pas si vous le savez, est une Association qui offre des services pour l'aide du maintien des personnes à domicile notamment. Elle est en réseau de santé gériatrique et de soins palliatifs, et peut donc aider dans tout ce qui touche aux démarches des services sociaux, et cætera. N'est-ce pas Marie-France ? ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, prend la parole :

« Oui, disons qu'ils conseillent et donnent la marche à suivre pour l'ensemble des aides possibles ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Donc le CCAS de Gruson propose de verser une subvention à cette Association, comme les autres années. Cette subvention est calculée suivant un mode précis, c'est-à-dire 1 347 habitants recensés que l'on multiplie par 30 centimes, ce qui nous amène à un total de 404,10 euros. Avez-vous des questions ? ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, prend la parole :

« Oui, j'avais une question. Comment communique-t-on sur cette Association vis-à-vis des villageois ? Ils font comment pour informer les gens ? »

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Il faut prendre contact avec eux par téléphone, et la plupart du temps expliquer un peu « le cas » de la personne. Ensuite ils se déplacent pour mettre en route la procédure ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, prend la parole :

« Tous les accompagnements »

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, prend la parole :

« Mais comment sont informés les habitants ? Ils savent comment que cela existe ? ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« On en a déjà parlé plus d'une fois à l'époque dans le journal ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, prend la parole :

« On peut peut-être le rappeler et communiquer sur cette Association ! ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« On avait même fait aussi, je crois, une réunion de présentation à une époque ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Les personnes souvent s'adressent au CCAS pour avoir des conseils. Madame X, pour ne pas la nommer, m'avait appelé car elle avait besoin d'un coup de main car il y a des tâches qu'elle n'arrive plus à réaliser. Je suis donc allée la voir et je lui ai présenté l'Association EOLLIS. Ensuite, elle s'oriente vers les personnes qui sont compétentes et qui peuvent lui apporter l'aide demandée ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Mais après, c'est facturable, c'est en fonction des ressources ? ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Ah non ! ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Non, ils viennent chez vous et vous expliquent ce qu'il est possible de mettre en place ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« C'est un conseil en fait ! ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui, c'est un conseil et ça s'arrête là ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Ah oui d'accord, ok ! ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« C'est pour orienter ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Il aiguillent ! ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui, voilà, ils aiguillent, c'est le mot, ils aiguillent et ça s'arrête là ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, prend la parole :

« Oui, c'est de l'accompagnement »

Monsieur le Président reprend la parole :

« Alors, ça serait bien de remettre un article dans le bulletin municipal ou non ? ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui, on pourrait faire un rappel, tout à fait ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Oui c'est important ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Oui, et apparemment il est possible d'organiser de temps en temps, si on le veut, une réunion avec eux ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« On l'avait fait déjà ! ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui, on pourrait organiser une réunion d'information ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Pour autant qu'on est du monde ! ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui pour que ça fasse bouger un peu. Mais pour l'instant on va éviter les rendez-vous et les réunions ».

Monsieur Aimé DUQUENNE, Administrateur du CCAS, prend la parole :

« Ils font des actions pour l'intégration des services d'aides et de soins, c'est marqué là ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Oui, mais c'est vrai qu'un petit rappel dans le bulletin, pour dire que cela existe, pour certain ça serait bien ».

Monsieur Aimé DUQUENNE, Administrateur du CCAS, prend la parole :

« Oui faire de l'information ce n'est jamais de trop ! ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Et on n'a pas de retour sur les actions qu'ils ont faites par exemple l'année passée ou l'année d'avant ? ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Non ! ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Marie-France s'en occupe beaucoup ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« J'ai eu l'occasion, mais ces derniers temps non, j'avoue ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Ça serait bien d'avoir un petit recul car on paye quand même 400 euros ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Enfin si, j'avais mis en place la procédure pour certaines personnes et ils reprennent contact pour savoir quand même où on en est ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Oui, il y a un suivi ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui, il y a un suivi. Ils aiment bien quand même prendre des nouvelles, ou alors ils vous orientent vers d'autres Associations, et c'est là, en fonction de ce que l'on fait, qu'ils demandent où l'on en est, si l'on a trouvé ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« On pourrait leur demander une fois par an combien d'actions ils ont menés par rapport au village, en restant en toute discrétion ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui savoir combien ils ont accompagnés de personnes ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Oui faire un bilan, quel que soit le niveau d'intervention ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui tout à fait ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Il n'y a pas de bulletin du CCAS, ça n'existe pas ça ? ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Ici, non ; mais il ne se passe pas grand-chose aussi ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Justement, je voulais en parler après ce CA, pour discuter de tout ça, pour voir si l'on fait une communication par rapport à ça et comment on peut faire, car il y a peut-être des gens qui ne savent pas que ça existe, puisqu'on en parle pas, alors qu'ils en auraient peut-être besoin ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Justement, une fois par an faire un bulletin rapide des actions du CCAS ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Oui, on en parlera après la réunion ».

Monsieur Philippe SIMOENS, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Ok ! ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui, on en parlera après la réunion. Donc qui est contre cette subvention ? (**Personne**). Qui est pour ? (**8 mains levées et un pouvoir « pour »**). Merci.

Délibération 2022-09 :

Ensuite, troisième point du CA, l'attribution d'une subvention à l'Association des 3AG. Le CCAS a pour habitude de verser une subvention à l'Association des 3AG, qui anime beaucoup le village, quand elle peut ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui, en ce moment c'est compliqué ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui depuis plus d'un an, c'est un peu compliqué. Vous savez ce que fait l'Association : les colis, les repas, la belote qui a été faite cette année ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Oui on a essayé de reprendre cette année. C'est sûr qu'avec la situation du moment, ce n'est pas facile, mais pour un démarrage, nous n'avons pas été trop déçus ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Donc cette subvention est d'un montant de 1 800 euros. Avez-vous des objections, des remarques par rapport à cette subvention ? ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Moi j'ai une question. Bien que l'on ait un CCAS qui ne réalise pas beaucoup d'actions d'accompagnement de nos concitoyens, n'aurait-on pas intérêt, je parle plus en tant que membre du Conseil Municipal, de basculer cette subvention dans les subventions classiques et garder le budget du CCAS finalement, je sais qu'il n'y a pas beaucoup d'actions particulières, mais on pourrait y réfléchir ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Je ne sais pas si tu te souviens l'année dernière, mais cela avait été prévu comme ça justement. Nous allons d'ailleurs revenir à ce système l'année prochaine, ça serait en effet plus judicieux et plus logique. Sauf que notre enveloppe de 60 000 euros de subventions a été consommée en partie grâce à l'Espace Culturel et à Gruson Jumelages. Ce sont deux Associations qu'il a fallu lancer donc qui nous ont demandé des moyens, et nous sommes effectivement arrivés au bout de ces 60 000 euros. C'est pour cela que finalement, nous allons laisser cette subvention au CCAS cette année. Mais la logique fait qu'en effet, ça devrait être englobé et on le préparera au budget avec Philippe ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Oui ça sera un transfert à ce moment-là, d'accord. Et comme ça on pourrait rester sur des fonds CCAS uniquement pour des actions dédiées ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Exactement, pour des aides ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Enfin, si ça ne gêne pas ! ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Non, c'est comme cela qu'on l'avait prévu. Mais là on rééquilibre les montants de subventions sur ce qui a été prévu au budget primitif. Mais pour l'année prochaine, on fera attention de mettre un peu plus pour basculer cette subventions des 3AG dans le budget de la Commune ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« C'est une proposition ! ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Si, il faut le faire, c'est beaucoup plus logique ».

Monsieur Valère CARETTE, Administrateur du CCAS, reprend la parole :

« Ok ! ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« D'autres remarques ? Non ? Marie-France ? ».

Madame Marie-France DEVENDEVILLE, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Non ! ».

Madame Hélène HEROGUER, Administratrice du CCAS, reprend la parole :

« Non bien sûr ! Donc qui est contre ? (**Personne**). Qui est pour ? (**8 mains levées et un pouvoir « pour »**). Unanimité, je vous remercie. Nous avons donc traité les trois points à l'ordre du jour de ce CA, nous pouvons donc le terminer ».

Monsieur le Président reprend la parole :

« Il est 9h45, la séance du Conseil d'Administration est levée, merci à tous ! ».

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après en avoir délibéré à main levée par : **8** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **approuve** le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 30 novembre 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

